



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tenue exceptionnellement à huis clos par voie de visioconférence

JEUDI 21 JANVIER 2021 À 18 H

au siège social de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu 990, rue Dupré, Belœil, province de Québec.

Sont présents :

M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
M. Yves Lessard, vice-président, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Mme Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Belœil
M. Martin Dulac, maire de la Municipalité de McMasterville
M. Yves Corriveau, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
M. Denis Parent, maire de la Ville d'Otterburn Park

Sont également présents, de la Régie :

M. Pierre-Damien Arel, directeur incendie
Mme Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Constatation du quorum**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 10 décembre 2020**
5. **Conseil d'administration**
 - 5.1. Nomination d'une personne désignée à titre de responsable de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels
 - 5.2. Offre de service pour un accompagnement en amélioration des processus au sein de la Régie
 - 5.3. **Lettre d'appui sur le mémoire de Novo concernant le projet de loi no 59 – Loi modernisant le régime de santé et sécurité au travail**
6. **Ressources humaines**
 - 6.1. Démission de monsieur Ghislain Giguère, pompier à temps partiel (employé 1148)
 - 6.2. Contrat de travail de madame Jacqueline Noiseux
7. **Finances**
 - 7.1. Déboursés par chèque pour la période du 11 décembre 2020 au 21 janvier 2021
 - 7.2. Dépenses incompressibles pour la période du 11 décembre 2020 au 21 janvier 2021
 - 7.3. Publication du rapport de l'octroi des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ pour un même fournisseur
8. **Politiques et règlements**



9. Points d'information

9.1. Liste des interventions du mois de décembre 2020

10. Correspondance

11. Varia

12. Période de questions du public

13. Clôture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Teasdale mentionne que la séance se tient à huis clos en vertu du décret numéro 3-2021 du gouvernement du Québec et de l'arrêté numéro 2020-107 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 23 décembre 2020 et déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte, il est 18 h 00.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale.

CA-2021-01-01

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie
APPUYÉ par Yves Corriveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié, avec l'ajout du point 5.3.

ADOPTÉE

CA-2021-01-02

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 10 décembre 2020

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 10 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 10 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 10 décembre 2020.

ADOPTÉE



5. Conseil d'administration

CA-2021-01-03

5.1 Nomination d'une personne désignée à titre de responsable de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (LRQ, chapitre A-2.1) la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions de responsable de l'accès aux documents et/ou de la protection des renseignements personnels ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Normand Teasdale est la personne ayant la plus haute autorité au sein de la Régie en ce moment ;

CONSIDÉRANT QUE le nom de madame Audrey Cliche figure actuellement au répertoire des personnes responsables de l'accès à l'information ;

CONSIDÉRANT QUE l'efficacité du système d'accès à l'information milite en faveur de la nomination d'une personne ayant un accès plus direct avec les demandeurs de documents et de renseignements ;

CONSIDÉRANT QUE la loi prévoit la possibilité de la nomination d'une autre personne en tant que responsable de l'accès aux documents et/ou de la protection des renseignements personnels ;

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Gosselin possède les connaissances générales pour l'application de la loi ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Denis Parent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de :

- 1) nommer madame Sylvie Gosselin à titre de responsable de l'accès aux documents ET de la protection des renseignements personnels ;
- 2) autoriser monsieur Normand Teasdale à signer le formulaire de désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités et à le transmettre à la Commission d'accès à l'information ;
- 3) retirer le nom de madame Audrey Cliche en tant que responsable de l'accès aux documents ET de la protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE

CA-2021-01-04

5.2 Offre de service pour un accompagnement en amélioration des processus au sein de la Régie

CONSIDÉRANT QUE la RISIVR croit aux principes d'amélioration continue visant à être une organisation efficace et efficiente ;

CONSIDÉRANT QUE la RISIVR voit plusieurs opportunités d'amélioration dans ses activités quotidiennes et ses pratiques de gestion ;

CONSIDÉRANT QUE la RISIVR désire intégrer des mécanismes d'analyse de processus de gestion ;

CONSIDÉRANT QUE la firme ICARIUM possède une expertise en développement organisationnel, gestion de projet et amélioration de processus d'affaires ;



CONSIDÉRANT QUE la RISIVR a demandé à la firme ICARIUM une offre de service consistant en une banque de 40 heures d'accompagnement pour les gestionnaires afin d'analyser certains processus qui seront ciblés dans le plan d'amélioration de 2021, notamment au niveau des :

- Processus de gestion des horaires de travail ;
- Processus associés à la formation des intervenants de la RISIVR ;
- Systèmes informatisés qui soutiennent ces processus d'affaires.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la direction de la RISIVR à accepter l'offre de service de la firme ICARIUM pour l'accompagner dans l'amélioration de processus d'affaires. D'octroyer le contrat de gré à gré de 7000 \$. La modalité de facturation est de 50 % de la banque d'heures en début de mandat et 50 % de la banque d'heures au mi-mandat. Les frais de déplacement et repas sont facturables à la fin de chaque mois, au besoin.

ADOPTÉE

CA-2021-01-05

5.3 Lettre d'appui sur le mémoire de Novo concernant le projet de loi no 59 – Loi modernisant le régime de santé et sécurité au travail

IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie
APPUYÉ par Denis Parent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'envoyer au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale une lettre d'appui concernant le sujet en rubrique.

ADOPTÉE

6. Ressources humaines

CA-2021-01-06

6.1 Démission de monsieur Ghislain Giguère, pompier à temps partiel (employé 1148)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Ghislain Giguère, pompier à temps partiel, a déposé sa démission le 19 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Ghislain Giguère a été à l'emploi de la municipalité de McMasterville au service de sécurité incendie depuis le 13 octobre 2015 avant le regroupement de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la démission de monsieur Ghislain Giguère et le remercier pour toutes ces années d'implication auprès des citoyens.

ADOPTÉE



CA-2021-01-07

6.2 Contrat de travail de madame Jacqueline Noiseux

CONSIDÉRANT QUE madame Jacqueline Noiseux occupe les fonctions de secrétaire attaché à la caserne 31 ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail définies dans la résolution d'embauche ne faisaient pas état de l'évolution des conditions de travail au fil des années.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Denis Parent
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail de madame Jacqueline Noiseux.

ADOPTÉE

7. Finances

CA-2021-01-08

7.1 Déboursés par chèque pour la période du 11 décembre 2020 au 21 janvier 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*, le secrétaire-trésorier doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a préparé un rapport des déboursés par chèque pour la période du 11 décembre 2020 au 21 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèque ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Denis Parent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 11 décembre 2020 au 21 janvier 2021, le tout se détaillant comme suit :

DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	
Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration (chèques no : N/A)	---
Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration (chèques no : 1009 à 1071)	303 868,89 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	303 868,89 \$

- 2) D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement desdits déboursés par chèque.

ADOPTÉE



CA-2021-01-09

7.2 Dépenses incompressibles pour la période du 11 décembre 2020 au 21 janvier 2021

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'article 8c) du *Règlement 2020-014 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* que le conseil d'administration délègue à la secrétaire-trésorière de la Régie, l'autorisation de payer les dépenses incompressibles ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*.

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 11 décembre 2020 au 21 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Denis Parent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser et ratifier le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période du 11 décembre 2020 au 21 janvier 2021, le tout se détaillant comme suit :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	
Paiements directs et prélèvements préautorisés	
Fournisseurs	691 675,24 \$
Transferts électroniques	
Paie et autres	462 499,37 \$
TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	1 154 174,61 \$

ADOPTÉE

CA-2021-01-10

7.3 Publication du rapport de l'octroi des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ pour un même fournisseur

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 477.6 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 961.4 du *Code municipal du Québec*, la Régie doit publier, sur son site Internet, au plus tard le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE ce rapport a été déposé pour que les membres du conseil d'administration en prennent connaissance ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la publication, sur le site Internet de la Régie, du rapport tel que présenté.

ADOPTÉE



8. Politiques et règlements

Aucun point

9. Points d'information

9.1 Liste des interventions du mois de décembre 2020

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents et/ou informations.

10. Correspondance

11. Varia

12. Période de questions du public

Aucune question reçue par courriel au conseil d'administration.

CA-2021-01-11

13. Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 18 h 18.

ADOPTÉE

Normand Teasdale
Président d'assemblée
Président du conseil d'administration

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire d'assemblée
Secrétaire-trésorière

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je soussignée Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec les transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et chaque fois que c'est nécessaire. Les CCS sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire-trésorière

Je soussigné Normand Teasdale, président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Normand Teasdale
Président du conseil d'administration